

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 MAI 2023

Le 16 mai deux mil vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mesdames BAUDRIER Françoise, COLOMBERT Sabrina, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Marcel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIMON Bernard, SIX Etienne.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme DEBROSSE Adeline à COLOMBERT Sabrina,
M. MILACHON Éric à M. KANIAK Nicolas

Absent : M. MILLET Daniel et VELLA Angelo

Secrétaire de séance : Mme COLOMBERT Sabrina

Nombre de conseillers : 14 Nombre de conseillers présents : 10 Convocation adressée le 6 mai 2023

ORDRE DU JOUROrdre du jour**BUDGET ASSAINISSEMENT**

- Compte de gestion 2022,
- Compte administratif 2022,

BUDGET COMMUNE

- Décision Modificative : Affectation du résultat 2022,
- Compte de gestion 2022,
- Compte administratif 2022,
- Abrogation des plans d'alignement des voiries communales et départementales,
- Devis écran ordinateur et deux supports,
- Devis mise en page et impression du livre sur l'histoire de Villebougis,
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Mandat simple maison 12 rue Chaude,
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Révision des tarifs de la garderie,

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2023, l'ordre du jour ainsi que l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Considérant que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes au titre de l'exercice 2022.

- Décision adoptée à l'unanimité

ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. PELISSIER Patrick, 1^{er} adjoint au Maire, expose et présente le compte administratif 2022 :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice 2022	Fonctionnement	60 414.02 €	81 281.11 €	20 867.09 €
	Investissement	44 575.74 €	48 115.41 €	3 539.67 €

+

+

Report de l'exercice 2021	Fonctionnement		60 230.01 €	
	Investissement		64 628.31 €	

=

=

Total (réalisations reports) +	104 989.76 €	254 254.84 €	149 265.08 €
--------------------------------	--------------	--------------	--------------

Restes à réaliser à reporter sur 2023	Fonctionnement			
	Investissement	45 000.00 €		
	Total à reporter	45 000.00 €		

Résultat cumulé 2022	Fonctionnement	60 414.02 €	114 511.12 €	81 097.10 €
	Investissement	89 575.74 €	112 743.72 €	23 167.98 €
	Total à reporter	149 989.76 €	254 254.84 €	104 265.08 €

M. PELISSIER Patrick, 1er adjoint, demande au conseil municipal de procéder au vote du compte administratif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à 11 voix pour le compte administratif 2022. Le Maire n'a pas pris part au vote conformément au CGCT (art. L. 2121-14 du C.G.C.T).

COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE – ERREUR MATERIELLE AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Maire expose qu'une erreur matérielle s'est glissée lors du calcul de l'affectation du résultat 2022. Il convient de modifier les crédits comme suit :

- Excédent de fonctionnement (002).....+ 5 643.64 €
- Dépenses d'investissement (001).....- 1 260.23 €
- Recettes d'investissement (1068).....- 1 260.23 €
- Décision adoptée à l'unanimité

COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Maire expose que suite à l'adoption de la décision modificative de ce jour, l'affectation du résultat 2022 doit être modifié comme suit :

- Excédent de fonctionnement (002).....847 317.58 €
- Dépenses d'investissement (001).....169 537.90 €
- Recettes d'investissement (1068).....169 537.90 €
- Décision adoptée à l'unanimité

COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Considérant que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes au titre de l'exercice 2022.

- Décision adoptée à l'unanimité

COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. PELISSIER Patrick, 1^{er} adjoint au Maire, expose et présente le compte administratif 2022 :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice 2022	Fonctionnement	358 917.86 €	859 080.35 €	500 162.49 €
	Investissement	588 201.53 €	400 809.98 €	• 187 391.55 €

+

+

Report de l'exercice 2021	Fonctionnement		516 692.99 €	
	Investissement		17 853.65 €	

=

=

Total (réalisations reports) +	947 119.39 €	1 794 436.97 €	847 317.58 €
--------------------------------	--------------	----------------	--------------

Résultat cumulé 2022	Fonctionnement	358 917.86 €	1 375 773.34 €	1 016 855.48 €
----------------------	----------------	--------------	----------------	----------------

	Investissement	588 201.53 €	418 663.63 €	- 169 537.90 €
	Total à reporter	947 119.39 €	1 794 436.97 €	847 317.58 €

M. PELISSIER Patrick, 1er adjoint, demande au conseil municipal de procéder au vote du compte administratif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à 11 voix pour, le compte administratif 2022. Le Maire n'a pas pris part au vote conformément au CGCT (art. L. 2121-14 du C.G.C.T).

ABROGATION DES PLANS D'ALIGNEMENT DES VOIRIES COMMUNALES ET DEPARTEMENTALES

Le Maire expose qu'il n'y a plus d'utilité de conserver le plan d'alignement de 1862 comme servitude, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, et qu'il conviendrait de l'abroger sur la totalité des voies communales existantes, et de solliciter le Département pour en faire de même sur les routes départementales **D 70, D224, D230, D370 et D26**.

Il serait alors judicieux de lancer cette procédure dans le cadre de l'élaboration du PLUi et ainsi de procéder à une enquête publique conjointe dont la Communauté de Communes du Gatinais en Bourgogne sera en charge.

- Décision adoptée à l'unanimité

DEVIS MONITEURS ORDINATEUR SECRETARIAT

Le Maire expose un devis de DEPANN INFORMATIQUE pour 2 moniteurs et 1 adaptateur pour la somme de 532.04 € HT. Des supports seront achetés ultérieurement.

- Décision adoptée à l'unanimité

ESTIMATION DU COUT DE LA MISE EN PAGE ET DE L'IMPRESSION DU LIVRE SUR L'HISTOIRE DE VILLEBOUGIS

Le Maire expose :

- Un devis de COPYMEDIA pour l'impression de l'ouvrage sur l'histoire de Villebougis pour la somme d'environ 6 000.00 € HT pour 500 exemplaires.
- Un devis de COPYMEDIA pour la mise en page de l'ouvrage pour la somme d'environ 1 700.00 € HT. Cette mise en page pourrait être réalisée par une association « Editions Volubilis » moyennant une subvention de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, est favorable sur le principe.

REVISION DU TARIF DE VENTE DE LA MAISON 12 RUE CHAUDE

Le Maire expose qu'une agence immobilière refuse d'établir un mandat de vente simple concernant la maison sise 12 rue Chaude pour la somme de 280 000 € estimant le prix de vente est trop élevé.

Le Maire expose qu'il convient de réviser le prix de vente et propose un montant de 250 000 € net vendeur.

- Décision adoptée à l'unanimité

MANDAT SIMPLE POUR LA VENTE DE LA MAISON 12 RUE CHAUDE

Le Maire expose qu'il convient de mandater plusieurs agences immobilières en vue de vendre la maison sise 12 rue Chaude à Villebougis pour la somme de 250 000 € net vendeur dans les conditions d'un mandat simple et sans exclusivité.

- Décision adoptée à l'unanimité

REPLACEMENT POUR CONGES MATERNITE

Le Maire expose que l'agent titulaire exerçant les fonctions d'ATSEM et d'adjoint technique sera en congés maternité du 17 septembre 2023 jusqu'au 7 janvier 2024 inclus. Afin d'assurer la continuité du service durant cette période, il conviendra de la remplacer en recrutant un agent contractuel qui sera nommé aux fonctions d'ATSEM (20 heures hebdomadaires) et aux fonctions d'adjoint technique (15 heures hebdomadaires).

- Décision adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CDD POUR UNE DUREE DE 26 HEURES HEBDOMADAIRES

Le Maire expose que le CDD de 26 heures hebdomadaires de l'adjoint technique expire le 8 juillet 2023. Afin d'assurer la continuité du service ménage durant la période estivale, il convient de renouveler le CDD du 9 juillet au 31 août 2023.

- Décision adoptée à l'unanimité

PROPOSITION DE REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE A COMPTEUR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Le Maire expose qu'il conviendrait de réviser les tarifs de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit, soit une hausse de 2% :

Prix /jour	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Matin	2.6928 €	5.1714 €	6.7932 €	7.14 €
Soir	3.2334 €	6.0384 €	8.0886 €	8.466 €
Matin et Soir	5.3958 €	9.486 €	12.9234 €	13.566 €
Midi (13 h 00 – 13 h 20)	1.6218 €	3.264 €	4.8552 €	5.10 €

- Décision adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

➤ **Projet de création d'une cantine scolaire**

Le Maire expose une étude de faisabilité du projet de création de la cantine établie par le maître d'œuvre pour la somme prévisionnelle de 545 800.00 € HT.

➤ **Plancher de l'Eglise**

Le Maire informe que le plancher supérieur de l'Eglise a été rénové.

➤ **Clés connectées avec badge**

Le Maire informe que des informations sont demandées. Une subvention par le Conseil Département peut être allouée.

➤ **Proposition d'installation d'un nouveau jeu sur l'aire de jeux**

Le Maire informe qu'au vu du succès des jeux installés sur la place de la Mairie, il conviendrait de réfléchir à l'installation d'un nouveau jeu.

➤ **Organisation du 15 juillet 2023**

Le Maire informe de l'organisation du 15 juillet 2023 comme suit :

- Installation d'un château pour les enfants, Animation musicale pendant l'apéritif, Musique durant le repas, Puis autre animation musicale jusqu'à minuit.

Le Maire propose de budgéter 1 500 € pour les prestations musicales. Le conseil municipal est favorable.

Des devis pour le repas sont demandés. L'apéritif sera offert par la municipalité. L'association Les Amis de l'Ecole organisera la buvette.

Une participation de 10 € sera demandée pour le repas, cette dernière sera gratuite pour les enfants de l'école de Villebougis.

➤ **Journées du patrimoine 2023**

Le Maire informe que les journées du Patrimoine auront lieu les 16 et 17 septembre 2023. La communauté de communes du Gâtinais propose un partenariat avec l'association RCGB une série de six mini concerts itinérants qui se tiendront dans six églises choisies parmi celles du territoire.

Le Maire propose d'accueillir un des mini concerts.

La séance est levée à 23 heures

Marcel MILACHON,
Maire